

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2026 - 18

SEANCE DU Samedi 21 mars 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 15
Présents pour le vote de cette délibération : 15
Procuration(s) : 0
Votants : 15
Date de la convocation : Lundi 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars à onze heures, le conseil municipal de la commune de Huelgoat, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente du CAL, sous la présidence de Monsieur Yvon Le Scraigne, doyen de l'assemblée.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Solène TRIPOZ, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Karine DONCKERS, Yvon LE SCRAIGNE, Philippe AUDRAIN.

Absent(s) :

Procuration :

Secrétaire de Séance : Aurélien MONFORT-LEBORGNE

N° d'ordre : 2026-18

OBJET : Election du Maire

Présidence de l'assemblée

Monsieur Yvon LE SCRAIGNE, le plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Yuna TROADEC, Sébastien THEPOT

Déroulement du scrutin (1^{er} tour)

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
- Nombre de suffrages déclarés blanc par le bureau (art L.65 du code électoral).....	0
- Nombre de suffrages exprimés	15
- Majorité absolue.....	8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PEYREBESSE Gaëtan	12	Douze
MONFORT-LEBORGNE Aurélien	3	Trois

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Gaëtan PEYREBESSE a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 23/03/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire, Gaëtan PEYREBESSE





DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026 - 19

SEANCE DU Samedi 21 mars 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 15
Présents pour le vote de cette délibération : 15
Procuration(s) : 0
Votants : 15
Date de la convocation : Lundi 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars à onze heures, le conseil municipal de la commune de Huelgoat, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente du CAL, sous la présidence de Monsieur Yvon Le Scraigne, doyen de l'assemblée.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Solène TRIPOZ, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Karine DONCKERS, Yvon LE SCRAIGNE, Philippe AUDRAIN.

Absent(s) :

Procuration :

Secrétaire de Séance : Aurélien MONFORT-LEBORGNE

N° d'ordre : 2026-19

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

Sous la présidence de M. Gaëtan PEYREBESSE, élu Maire, le conseil sera invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de 4 adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Monsieur le Maire propose 3 adjoints.

Le conseil municipal, a décidé,

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstention : 0

-De fixer à 15 le nombre des adjoints au Maire.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 23/03/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE





DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026 - 20

SEANCE DU Samedi 21 mars 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 15
Présents pour le vote de cette délibération : 15
Procuration(s) : 0
Votants : 15
Date de la convocation : Lundi 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars à onze heures, le conseil municipal de la commune de Huelgoat, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente du CAL, sous la présidence de Monsieur Yvon Le Scraigne, doyen de l'assemblée.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Solène TRIPOZ, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Karine DONCKERS, Yvon LE SCRAIGNE, Philippe AUDRAIN.

Absent(s) :

Procuration :

Secrétaire de Séance : Aurélien MONFORT-LEBORGNE

N° d'ordre : 2026-20

OBJET : Election des adjoints

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté que 3 listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire avait été déposée.

Cette liste est la suivante :

Ordre	Titre de la Liste	Composition de la liste
1	Huelgoat, une énergie citoyenne	1 – Audrey PENVEN GUYADER 2 – Aurélien MONFORT-LEBORGNE 3 – Hélène TOURNIER
2	Huelgoat, une énergie citoyenne	1 – Aurélien MONFORT-LEBORGNE 2 – Isabelle CHESNIER 3 – Sébastien THEPOT
3	Huelgoat, une énergie citoyenne	1 – Aurélien MONFORT-LEBORGNE 2 – Sébastien THEPOT 3 – Isabelle CHESNIER

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire sous le contrôle du bureau.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 15
Nombre de votants (enveloppes déposées)15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)...0
Nombre de suffrages exprimés15
Majorité absolue8

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

1 ^{er} Adjoint	Audrey PENVEN GUYADER
2 ^{ème} Adjoint	Aurélien MONTFORT-LEBORGNE
3 ^{ème} Adjoint	Hélène TOURNIER

Monsieur Le Maire fait lecture de la charte des élus remis à chaque conseiller municipal.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 23/03/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

